

Pénombre

Lettre d'information de Pénombre

association régie par
la loi du 1^{er} juillet 1901

Janvier 2012 – numéro 56

*À l'obscurissime pénombre.
Le moindrissime dans l'obscurissime pénombre.
L'ultime pénombre. Le moindrissime dans l'ultime
pénombre. Pire inempirable.*

Samuel Beckett, Cap au pire, 1982

JEUX DE LUMIÈRE, correspondances de signes ou de significations sont les ingrédients habituels de la mise en scène de notre critique de l'usage des chiffres dans le débat public. Au spectacle pour ce programme, notre héros favori, le pourcentage et tous les mauvais tours qu'il joue à ses utilisateurs maladroits en calcul sinon malhabiles en manipulations statistiques. Gagner dix points au twittoscope en se trompant de vingt points dans un écart en pour cent, serait-ce une nouvelle recette de communicant ? Quand la frontière est franchie, plus de limite, « cap au pire, au pire inempirable... »

Pourquoi critiquer ainsi les maladresses relevées dans les médias, dans les campagnes de presse bien intentionnées des organismes gouvernementaux, dans les rapports d'experts supposés garantir le public contre l'ignorance ou la tromperie ? « Ne pas demander. Non. Demander en vain. Mieux plus mal ainsi. » Un jugement féroce mais lucide ?

Si la vérité n'est qu'une ombre prête à se livrer au plus offrant, faut-il s'en tenir à la rhétorique chiffrée de la communication et remonter à la source où elle serait née, la publicité ? Alors renonçons à faire la lumière sur les milliers de milliards d'euros, qu'ils soient partis en fumée ou à trouver dans le bas de laine des contribuables... Pour notre salut, débusquons les âneries chiffrées dans les étiquettes de composition de nos produits alimentaires, ne lisons plus que la pub dans nos magazines, plus rien à perdre pour ce qu'il y a dans le reste... « Ne pas demander si disparition se peut. Dire non. »

Ce numéro de la Lettre d'information de Pénombre emprunte beaucoup à la *pulp*, les illustrations bien sûr, mais aussi un climat qui finit

par imposer un style, nos textes formant alors un recueil de sales blagues de comptoir statistiques. Celles que nous entendons raconter et que nous ne pouvons pas ignorer. Désolés de tomber à ce niveau.

Cauchemar allégorique de lui-même ce numéro *pulp*, pour changer un peu, pour tromper l'ennui sur le quai de la gare en attendant un numéro spécial trains, tramways et autres transports publics. Sous le signe de la déconstruction du nombre où chacun ne parlera que par la voix de tous.



VISIONS

Les Onze

D'UN TABLEAU IMAGINÉ par Pierre Michon à la grève des travailleurs sans papiers.

Les voilà, dit la quatrième de couverture du roman de Pierre Michon, *les Onze* (Verdier, 2009).

Oh, comme on les voudrait là : Billaud, Carnot, Prieur, les deux Prieur, Couthon, Robespierre, Collot, Barère, Lindet, Saint-Just, Saint-André. Ils incarnent le Comité de salut public, qui instaura en 1794 le gouvernement révolutionnaire de l'an II, représenté dans un tableau attribué à François Élie Corentin, le « Tiepolo de la Terreur ».

Comme on voudrait que les Onze qui ont présidé à l'organisation du mouvement des travailleurs sans papiers (CGT, CFDT, Solidaires, FSU, UNSA, Ligue des droits de l'Homme, Cimade, RESF, Femmes-Égalités, Autremonde, Droits devant !) connaissent une telle postérité, inspirent dans un peu plus de deux siècles, un conteur qui saurait dire, comme Pierre Michon, le dur labeur des Maliens et de ceux qui, venus d'Afrique, bâtissent et font les grands travaux d'aujourd'hui, comme les Limousins ont construit « au large de La Rochelle, autant dire en pleine mer, les grands appareils de guerre, des digues de Babel bien cimentées de ciment limousin, sang et boue » et plus tard bâti les levées qui longent la Loire.

Les Onze, en leur temps, célébrés et honnis comme toujours les gens de gauche qui pensent qu'un monde meilleur est possible.

Onze, le nombre de ceux qui se heurtent à la bêtise et à la peur, ou à une frilosité qui laisse faire, au nom de la liberté, les crimes qui s'opèrent à bas bruit et s'insurge lorsque la rigueur s'abat sur ceux qui les commettent.

Visionnaires parce que réalistes, décidés à faire passer un message de solidarité et de fraternité entre des hommes écrasés par un système de domination implacable. Décidés à montrer que celui qui vient d'ici est le même que celui qui vient d'ailleurs, décidés à montrer qu'un pauvre est aussi important qu'un riche et un ignorant qu'un lettré.

Dans *les Onze*, cependant, à quelques variantes près, les mêmes courants en 1794 qu'en 2011, les mêmes déchirements qu'aujourd'hui (on voudrait

pouvoir crier combien tout cela est schématique et mortifère face aux adversaires prêts à tout !).

Pierre Michon nous dit « Les trois partis donc, si on veut, la trinité, une trinité éclatée avec ses trois grands rôles : Robespierre qui était les Droits de l'Homme personnellement ; Danton qui était le plus las, qui ne lui disputait plus ce titre, qui faisait mine de freiner le mouvement mais glissait de toute sa grosse masse emballée vers le couperet ; Hébert et ses masses, les exagérés, les populistes ou bolcheviks je ne sais ni ne veux savoir, qu'on a pris l'habitude, à juste titre ou pas, de considérer comme la lie de la terre, et qui espéraient encore faire pièce à Robespierre. Cette trinité, c'est l'image d'Épinal : il y avait une multitude d'autres partis, tout aussi vrais mais moins spectaculaires, qui se greffaient sur cette trinité, en jouant telle hypostase contre les deux autres, pour sauver son pouvoir ou sa peau, ce qui était en ce temps la même chose. »

Mais le parallèle devrait s'arrêter là. Il ne s'agit pas, en effet, aujourd'hui de personnes : qui pourrait peindre les Onze qui ont soutenu le mouvement des travailleurs sans papiers ? Oui, bien sûr, nous en voyons un ou deux qui se dessinent avec une écharpe rouge ou une silhouette bien reconnaissable, mais, s'ils conduisent le mouvement, ils sont d'abord des représentants ou des porte-parole de leur organisation. Moins de panache sans doute, pas de souliers à boucle, chapeau à la Henri IV et cocarde, plumet à la nation. Des habits de pékin...

Onze, aujourd'hui, serait multitude. C'est du moins ce qu'on voudrait rêver, ce que l'on voudrait croire. La vérité en peinture¹ une déconstruction de l'image où chacun ne parlerait que par la voix de tous.

Elisabeth Zucker-Rouvillois

1. Jacques Derrida, *La vérité en peinture*, Champs Flammarion, 1978.



DIVISIONS

Lettré le Guéant

DANS LA COLLECTION INSEE *Références* le volume « Les immigrés en France », édition de 2005, contient une fiche consacrée à l'éducation et la maîtrise de la langue. Page 98 on peut lire : « Les enfants de famille immigrée sortent aussi presque deux fois plus souvent du système éducatif sans qualification. » Un tableau confirme cette assertion : 10,7 % des enfants de famille immigrée entrés en 6^{ème} en 1995 sont sortis sans diplôme du système scolaire, contre 6,1 % pour les enfants de famille non immigrée.

Le texte nous apprend également que les enfants de famille immigrée représentent près de 10 % des entrants en 6^{ème}.

Pour simplifier la présentation, nous supposons que la population totale entrée en 6^{ème} cette année-là est de 1 000 enfants.

100 issus de famille immigrée (FI) et 900 issus de famille non immigrée (FNI).

11 % des enfants issus de FI sortent sans diplôme, contre 6 % de ceux issus de FNI.

La population des enfants sortis sans diplôme du système scolaire est donc composée de 11 enfants de FI et 54 enfants de FNI, soit 65 enfants.

Les enfants d'immigrés représentent donc 17 % des échecs scolaires et les enfants de FNI, 83 %.

Ces informations statistiques ont mûri pendant six ans, naviguant d'un auteur à l'autre, jusqu'à tomber dans l'oreille du ministre de l'Intérieur. Cherchant des arguments notamment statistiques illustrant l'échec de la politique d'intégration et justifiant sa politique d'expulsion, le ministre nous gratifie sur *Europe 1* le 22 mai 2011 d'une interprétation intéressante de cette étude : « les deux tiers des échecs scolaires, c'est l'échec d'enfants d'immigrés. »

Il est difficile d'imaginer une lecture plus fautive de l'article présenté plus haut. Le ministre de l'Intérieur s'est-il fait piéger par la phrase sans doute maladroite de l'étude : « Les enfants de famille immigrée sortent aussi presque deux fois plus souvent du système éducatif sans qualification. » On aurait donc deux échecs d'enfants d'immigrés pour un échec d'enfant non immigré...

Trois jours plus tard, interpellé devant l'Assemblée nationale sur ses propos radiodiffusés, Monsieur Guéant persiste : « C'est vrai, et je cite les chiffres de l'Insee, que deux tiers des enfants d'immigrés sortent de l'appareil scolaire sans diplôme ».

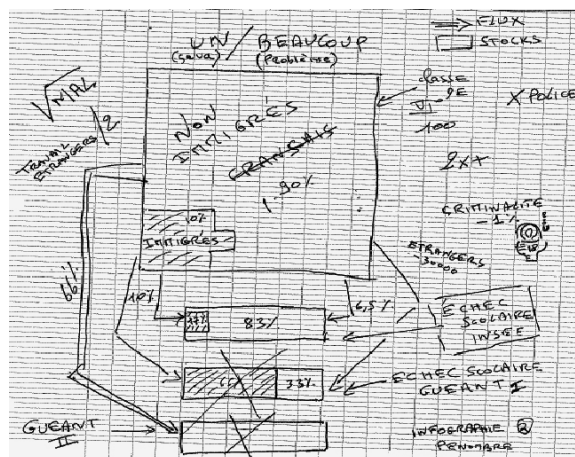
Empêtré dans sa règle de trois (qui n'en est d'ailleurs pas une ici) le ministre se dédit, donc, et tord la réalité de telle sorte que sa totale incompréhension du raisonnement statistique présenté plus haut (pourtant accessible à un enfant de 6^{ème}) apparaît au grand jour. Erreur ou mauvaise foi caractérisée ?

Rappelons que Monsieur Guéant sait au moins compter jusqu'à 30 000, le nombre d'étrangers qu'il s'est engagé à expulser en 2011, qu'il sait diviser par deux les emplois accessibles aux étrangers (février 2011), qu'il sait multiplier les effectifs de police comme personne, qu'il sait extraire les racines du mal sans calculatrice et qu'il prépare dès octobre son annonce du mois de janvier prochain sur la baisse d'un certain nombre de pour cent de la délinquance enregistrée en 2011.

L'hypothèse de l'erreur ne tient donc pas, d'autant que le ministre compte dans son cabinet au moins dix-huit conseillers, dont aucun n'est sorti sans diplôme du système scolaire.

Alors oui, mauvaise foi, ou plutôt non, invention de la sale blague de comptoir statistique. L'affirmation chiffrée de l'actuel ministre de l'Intérieur apparaît comme la version « scientifique » de la fameuse boutade de son prédécesseur : « quand il n'y en a qu'un ça va, c'est quand il y en a beaucoup qu'il y a des problèmes ». Gageons que cette apparente scientificité protégera M. Guéant des déboires judiciaires qu'a connus le précédent.

Tom Doniphon



Récidive

L'affaire ainsi exposée clarissimement après une trop brève évocation dans l'éditorial de la *Lettre blanche* n°55 (juin 2011), quelques compléments doivent être portés à la connaissance de nos lecteurs.

La déclaration du ministre de l'Intérieur ayant provoqué un certain émoi, la direction de l'Insee fut pressée d'intervenir puisque le « deux tiers d'échecs scolaires » imputés ou attribués aux « enfants d'immigrés » étaient dits provenir de l'Institut. Dans un premier temps, « La direction de l'Insee a indiqué aujourd'hui ne pas avoir "vocation à s'exprimer" sur les interprétations données à ses statistiques alors que les syndicats attendaient d'elle une mise au point aux propos polémiques du ministre de l'Intérieur Claude Guéant sur l'échec scolaire des enfants d'immigrés » (*Le Figaro*, 24 juin 2011, citant une dépêche de l'AFP évoquant un courrier interne). Trois jours plus tard, ayant trouvé son chemin de Damas (*une grâce syndicale, ndlr*), la direction publiait ce communiqué : « Suite aux différents échanges qui ont eu lieu par voie de presse à ce sujet, l'Insee souhaite rappeler les statistiques publiées en 2005 sur le parcours scolaire des enfants d'immigrés. » Et faisant référence à l'ouvrage et aux données rappelés par Tom Doniphon, concluait ainsi : « Compte tenu de ces éléments, la proportion d'enfants d'immigrés parmi les élèves sortis sans qualification de l'enseignement secondaire peut être estimée à environ 16 % pour les enfants de familles immigrées. Si on y ajoute les enfants de familles « mixtes », cette proportion passe à environ 22 %. Les statistiques sur lesquelles s'appuie cette estimation sont disponibles depuis leur parution en 2005 sur le site internet de l'Insee à l'adresse : www.insee.fr/fr/ffc/docs_ffc/ref/immfra05f.PDF »

Le ministre cliqua-t-il sur ce lien ? Puis sur un autre, et un autre encore ? Mit-il à profit cette ouverture de la direction générale proposée avec le passage des FI aux FMI (familles mixtes immigrées) faisant gagner six points de pourcentage (de 16 à 22) alors qu'il en manquait beaucoup plus pour parvenir à deux tiers ? On ne saura pas. Ce que l'on sait, c'est qu'une autre occasion lui avait déjà été donnée de faire monter l'enchère, à 83 % cette fois !

S'exprimant lors des Journées d'échange des acteurs de la rénovation urbaine le 14 juin 2011, pour soutenir l'importance de son sujet, il déclare : « On voit bien ce qui se profile derrière cette ségrégation urbaine, derrière cette sécession territoriale. Je sais que j'emploie des termes forts,

mais les responsables politiques doivent, je crois, avoir le courage de chercher la vérité et de la dire. Et bien, derrière tout cela, il y a un véritable séparatisme social qui met en danger notre cohésion. Séparatisme social, parce que sans une action très volontariste, du type de celle qui est engagée avec le programme de rénovation urbaine, se constituent sous nos yeux, de véritables phénomènes de ghettoïsation, de ségrégation des défavorisés. Cela se constate à partir d'indicateurs incontestables, comme la part des bas revenus, le pourcentage de non diplômés ou le taux de chômage. Et cela se vérifie encore plus pour la population immigrée qui représente 83 % des habitants dans les quartiers sensibles. Les jeunes des familles qui n'ont pas le moyen de partir ailleurs grandissent dans un environnement où l'échec scolaire et le chômage sont la norme. Or chacun sait bien qu'en conditionnant l'environnement social des enfants, on conditionne leur avenir tout court. »

Cette longue citation n'a pas été tronquée pour que le lecteur ne se méprenne pas sur le contexte d'apparition de cet énorme 83 % qui ne fera réagir que quelques personnes présentes dans l'auditoire. Il ne semble pas y avoir eu « jonction de deux affaires » comme l'on dit dans le jargon judiciaire. Et à ce moment, il n'y a que « réitération » ; pas encore récidive puisque l'Insee n'a pas encore aidé le ministre sur le chemin de la vérité. On imagine ce que la jonction aurait donné : pour obtenir le « bon » chiffre, disponible en ligne depuis six mois, veuillez consulter *Insee Première*, n°1328, décembre 2010, « La population des zones urbaines sensibles ».

Or cette publication indique que « la part des étrangers et des Français par acquisition est deux fois plus importante dans les ZUS que dans les unités urbaines englobantes. 17,5 % des habitants de ZUS sont étrangers, dont près de la moitié originaires des pays du Maghreb et 10,2 % sont Français par acquisition. » Le lecteur de *Pénombre* remarquera cette approche qui lui sera peut-être moins familière que la distinction immigré/étranger. Tous les étrangers ne sont pas des immigrés (ils peuvent être nés en France) et certains Français sont immigrés (s'ils ont été naturalisés après leur entrée en France). Les démographes préfèrent se baser sur la qualité d'immigré qui ne change pas dans le temps. Mais on conçoit que la nationalité est plus facilement connue y compris avec la modalité Français par acquisition. L'ensemble des 17,5 % d'étrangers et des 10,2 % de Français par acquisition fixe en tout cas un maximum pour la proportion d'immigrés au sens

strict. Donc 27,7 % pour les habitants des ZUS, pas 83 %. Cette fois, il est peu vraisemblable qu'une confusion dans le calcul du pourcentage soit à l'origine de ce chiffre étonnant.

Se pourrait-il que M. Guéant utilise une définition personnelle plus large de la population immigrée que les démographes et statisticiens ? Un pénombrien ironique a suggéré que pour le ministre, un immigré en ZUS est celui qui n'y est pas né... La piste d'une extension de la définition aux « populations issues de l'immigration » est plus sérieuse et justement le récent rapport 2011 de l'Observatoire national des ZUS consacre un long développement aux résultats d'enquête sur ce sujet. Mais on n'y trouvera pas de 83 %.

Le 2 décembre 2011, le ministre de l'Intérieur défendait devant le Sénat la section du projet de la loi de finances 2012 consacrée à la mission « Immigration et intégration ». Il a affirmé à cette occasion : « J'ai dit vouloir réduire de 10 % le nombre des immigrés légaux, en particulier au titre du travail. Le bâtiment par exemple n'a pas besoin d'autant d'étrangers qu'on le dit. Avec 2,8 millions de demandeurs d'emploi, nous devons faire d'abord appel aux Français et aux étrangers en situation régulière. (*Applaudissements à droite*) La France n'a pas vocation à faire venir des chômeurs supplémentaires. Que 24 % des étrangers résidant chez nous soient demandeurs d'emploi, ce n'est pas un succès de l'intégration ! »

Cette fois, il y a récurrence. Il y avait 3,715 millions d'étrangers en France en 2008 (résultat du recensement), 24 % cela fait 891 600 demandeurs d'emploi étrangers. C'est beaucoup effectivement... La référence à 2,8 millions de demandeurs d'emploi vise (fin octobre 2011) les demandeurs inscrits à Pôle emploi dans la catégorie A (sans emploi actuels, tenus de faire des actes de recherche). Les demandeurs d'emploi des catégories ABC auxquels on se réfère en général, dont certains ont eu une activité limitée dans le mois, sont plus de 4,2 millions à la même date. Mais cette source administrative n'est pas la mesure du chômage au sens du BIT et il est bien établi maintenant que la mesure du taux de chômage se fait par une enquête indépendante de la gestion des demandeurs d'emploi. D'ailleurs on ne connaît pas la répartition des 2,8 ou 4,2 millions de demandeurs par nationalité. Les résultats les plus récents de l'enquête emploi sont ceux de 2009 et ils donnent effectivement des taux de chômage spécifiques pour les étrangers et même les immigrés. Pour trouver un

taux s'approchant de 24 % il faut ne considérer que les étrangers hors UE : 23,3 pour les hommes et 23,8 pour les femmes ce qui donne une estimation de 221 000 chômeurs étrangers hors UE. Ces taux se rapportent à la population active et non à toute la population. Pour l'ensemble des étrangers, les taux sont de 17,9 pour les hommes et 17,5 pour les femmes et, pour les Français, 8,3 et 8,9 respectivement. Sur une estimation de 2,577 millions de chômeurs, 276 000 étaient étrangers en 2009. Et enfin, pour ne pas confondre abusivement étrangers et immigrés, il faut préciser que ces derniers connaissent des taux de chômage de 15,9 pour les hommes et 16,2 pour les femmes. Même les immigrés nés hors UE ont un taux inférieur à 24 %, 19,3 pour les hommes, 20,5 pour les femmes. Nos lecteurs trouveront d'eux-mêmes pour quelle obscure raison, parmi ces différents résultats, le ministre retient le pirissime.

B.A.deC.

Le cauchemar de Pénombre (*Worstward Ho*, extrait)



Encore retour pour mieux mal rater la tête dite siège de tout. Germe de tout. Tout ? Si de tout d'elle aussi. Où sinon là elle aussi ? Là dans la tête inclinée la tête inclinée. Les mains. Les yeux. Ombre parmi les autres ombres. Dans la même pénombre. Le même vide étroit. Face aux yeux écarquillés. Où elle aussi sinon là aussi ? Ne pas demander. Non. Demander en vain. Mieux plus mal ainsi.

La tête. Ne pas demander si disparition se peut. Dire non. Sans demander non. D'elle disparition ne se peut. Sauf disparition de la pénombre. Alors disparition de tout. Disparais pénombre. Tout pour de bon. Une bonne fois pour toutes pour de bon.

Samuel Beckett

PRÉVISIONS

L'espérer et l'espérance (mathématique)

ON RENCONTRE SOUVENT la formule suivante : « une femme française peut espérer vivre 84,1 années ».

La formule « peut espérer » est très ambiguë. Elle semble vouloir dire que 84 années et 36 jours seraient l'âge qu'une femme française aurait l'espoir d'atteindre, au mieux. On imagine l'angoisse d'une femme qui lirait cette information le jour de son quatre-vingt-quatrième anniversaire et la prendrait au pied de la lettre. Plus que 36 jours à vivre ? Au maximum ? Car, si l'on « peut espérer », on doit donc aussi craindre de ne pas atteindre cet âge présenté implicitement comme fatidique !

Cette formulation traduit de manière malencontreuse la notion « d'espérance de vie »... à moins que cette notion ne soit elle-même dénommée de manière malencontreuse ! Qu'est-ce, en effet, que l'espérance de vie d'une femme – ou plutôt d'une fille – qui naît aujourd'hui en France (pas forcément une Française, ou pas immédiatement, soit dit en passant) ? C'est l'âge moyen auquel mourront les filles qui naissent aujourd'hui en France si elles rencontrent, à tout âge, les risques de décès que l'on observe aujourd'hui. Ces risques sont connus grâce aux « tables de mortalité » qui mentionnent, à tout âge et pour chaque sexe, la probabilité de mourir dans l'année. Bien entendu, certaines des filles nées en 2011 mourront avant 2095, d'autres plus tard. Mais, en moyenne, elles vivront donc 84,1 ans... si les conditions de la mortalité que l'on observe aujourd'hui sont confirmées dans les décennies qui viennent. Il s'agit donc d'une prévision assise sur des observations passées et qui pourraient être démenties dans l'avenir, en mieux ou en moins bien.

Évidemment, une femme qui a atteint 60 ans – et qui, par définition, a une probabilité nulle d'être décédée avant cet âge – a une espérance de vie supérieure à 24,1 ans : elle serait désormais de 27 ans (source Insee). Quant à l'espoir que peut nourrir une fille qui naît en 2011, ce qu'elle « peut espérer » vivre, c'est actuellement 122 ans, âge limite de la vie

humaine observée à ce jour avec Jeanne Calment. Éventuellement plus si les conditions de vie et les découvertes scientifiques le permettent...

Il ne faut donc pas confondre l'espoir, ainsi défini, et l'espérance (mathématique). Et ne pas confondre non plus – mais c'est une autre affaire – l'espérance, vertu théologique, et l'espérance mathématique dont il est question ici.

Alain Gély

Primaires socialistes

Les instituts de sondage ont certes reconnu quelques écarts entre leurs prévisions et les résultats obtenus par les candidats au premier tour des primaires socialistes. Mais ils se sont néanmoins félicités d'avoir si bien fait dans cette situation difficile (voir la vidéo du 10/10/2011 de Brice Teinturier sur le site *Ipsos*). Pourquoi difficile ? À cause d'une inconnue majeure : combien de votants ? Les prévisions les plus hétérogènes circulaient : le PS tablait sur un million de votants, Montebourg sur 4 millions, pour le directeur général d'*Ipsos-France* « il y aura sûrement plus d'un million de votants, mais



plus de deux ce serait énorme », pour celui de BVA « le potentiel est de plusieurs millions de votants, un chiffre qui explose les prévisions du PS ; on pourrait arriver à plus ou moins quatre millions de votants ».

Comment savoir combien de sondés iraient voter parmi ceux qui déclaraient qu'ils le feraient ? Point d'historique en la matière qui permette de « redresser ». Pour Brice Teinturier (*Ipsos*), le problème se résout par l'utilisation d'échantillons beaucoup plus larges : « lorsqu'on travaille sur un effectif initial de plus de 4 700 personnes, pour en extraire un échantillon de 574 votants potentiels, on se retrouve au final avec un groupe d'une taille comparable à celui des électeurs "sûrs d'aller voter" dans n'importe quel sondage électoral classique, portant sur des échantillons standard de 1 000 personnes ».

Regardons !

En se référant à dix sondages réalisés en septembre et octobre 2011, on peut reconstituer des pourcentages de votants plus ou moins certains et savoir s'il s'agit de personnes inscrites sur les listes électorales, sympathisantes de gauche ou sympathisantes PS. On peut donc se livrer à quelques calculs. En se fondant sur 45 millions d'inscrits sur les listes électorales et d'après les indications données concernant ces sous-ensembles, on trouve en moyenne dans les échantillons 46 % de sympathisants de gauche, ce qui donnerait près de 21 millions de personnes sur les inscrits, et 26 % de sympathisants socialistes, soit 11,7 millions de personnes.

- Entre 11 et 15% de l'ensemble des électeurs potentiels se disent « certains » d'aller voter, soit 13,3 % en moyenne (des résultats des sondages). Rapportés aux 45 millions d'inscrits, on obtiendrait près de 6 millions de votants.

- Parmi les sympathisants de gauche, la fourchette des votants certains s'élargit, allant de 18 à 34 % , 26 % en moyenne , soit 5,4 millions de votants.

- Parmi les sympathisants PS, entre 27 et 40 % se déclarent certains d'aller voter, 35,7 % en moyenne, soit 4,2 millions.

Nous sommes donc largement au-dessus de la participation effectivement enregistrée à 2,7 millions. D'autant qu'il faudrait ajouter à ces prévisions une partie des personnes qui avaient déclaré qu'elles iraient « probablement » voter. En opérant les mêmes calculs que pour les « certains », on obtient sur l'ensemble des « certains » et des « probables », 11 millions de votants si l'on se réfère

aux inscrits, 9,2 millions si l'on se réfère aux sympathisants de gauche ou 7 millions pour les sympathisants PS.

En fait environ 2,7 millions de personnes sont allées voter, soit environ 5,9 % du corps électoral. Sur des échantillons de 1 000 à 1 500 personnes, les instituts auraient donc attrapé dans leurs filets aléatoires moins de 100 votants. Dans ces conditions, les sondeurs ont raison d'être fiers d'eux-mêmes quant aux intentions de vote pour chaque candidat qu'ils ont publiées....

Ipsos, avec son large échantillon de 4 742 personnes, méthodologie tant vantée par Brice Teinturier pour sa « robustesse » et sa « solidité », a-t-il fait mieux que les autres ? Dans le sondage publié le 28 septembre, la prévision indiquée est de 9 % de « votants potentiels » ce qui aurait fourni plus de 4 millions de votants. Redressée par *Ipsos*, la mobilisation prévue était « importante et pourrait dépasser le million, voire le million et demi ». Le score prévu pour F. Hollande était de 44 % (39 % obtenus) et celui de M. Aubry de 27 % (30 % obtenu) soit un écart de 17 points au lieu des 9 réalisés. Quant à A. Montebourg, il ne figurait même pas dans les scénarios de second tour proposés (à l'inverse de S. Royal). Même pas le tiercé gagnant... Mais, peu importe, dans sa vidéo fanfaronne, Teinturier bat crânement en brèche toutes les critiques méthodologiques et utilise sa surestimation du score de Hollande pour en pulvériser une autre : on accusait les sondeurs de « pervertir » le scrutin en poussant les votes pour Hollande, placé en tête des sondages, et le fait qu'il ait obtenu moins que prévu par *Ipsos* montre bien qu'il n'en est rien. Cet art consommé de transformer une faiblesse en victoire force l'admiration !

Béatrice Beaufile

« L'immigration légale concerne 200 000 personnes par an, soit la population d'une ville comme Rennes. Nous souhaitons la réduire. »

Claude Guéant, devant le Sénat, 2 décembre 2011.

Pénombre entend apporter tout son soutien à la population de Rennes, immigrée ou non, face à cette menace de réduction. Et de même pour les villes de taille équivalente qui désormais se sentent menacées.

RÉVISIONS

Vous avez un chiffre ?

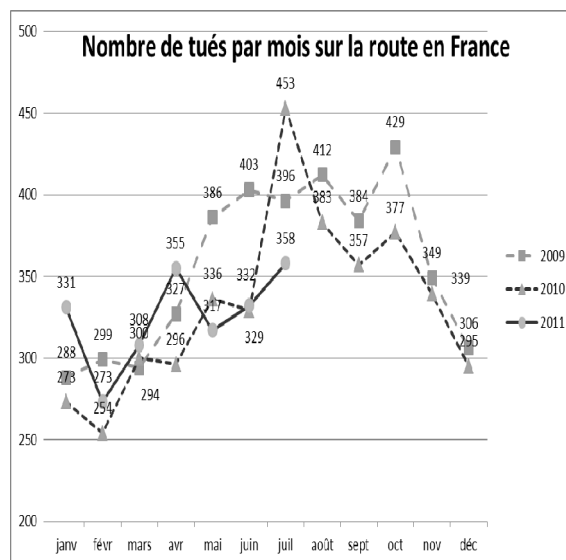
DANS LE JOURNALISME écrit ou parlé, il faut faire court et rapide quitte à travestir le message d'une série de données. Résumer des nombres est un véritable enjeu pour les communicants. Comment s'y prendre, à propos de deux exemples ?

Le titre d'un article d'*Ouest-France* de fin janvier 2011 « L'accident vasculaire cérébral touche tous les âges » pourrait faire penser que la répartition des âges des personnes atteintes se fait de manière uniforme... Or une recherche bibliographique facile à faire sur Internet montre que, en moyenne, plus on est âgé, plus l'incidence des AVC est élevée. Ainsi, le titre, qui se veut plus accrocheur et même plus inquiétant, n'est pas faux, mais ne reflète pas le message à faire passer. À moins que l'auteur (un médecin) ne veuille dire que les gens « jeunes » consultent moins vite ou négligent les premiers symptômes ? Auquel cas, il faut le dire comme cela, et... l'argumenter.

À propos du nombre de tués sur les routes par accident, on sent les « journalistes écrits ou parlés » à la peine pour présenter et résumer un message (il est vrai en 20 secondes...) Pour comparer deux nombres (par exemple les tués de juillet 2011 par rapport à ceux de juillet 2010 - car il existe une saisonnalité), trois messages sont possibles : (1) l'exposé des nombres de juillet 2010 (453) et de juillet 2011 (358), (2) la différence en nombre absolu (-95), ou (3) la différence en pourcentage (-21 %) ou pour certains (mauvais) avec deux décimales (-20,97 %). Quelle est la meilleure manière ? Le pourcentage seul ne signifie évidemment rien sans les nombres, et les nombres sans le pourcentage sont trop abstraits ; il faut donc les trois messages en même temps (ça fait plus de 20 secondes...)

En fait, c'est plus compliqué pour deux raisons : le mois de juillet 2010 a été particulièrement meurtrier (graphe ci-contre), ainsi la différence avec 2011 est plus grande. Il faudrait donc comparer avec juillet 2009 (358 et 396, -38, -10 %). En plus, deux critères peuvent encore compliquer le message :

(1) les mois de janvier à avril 2011 ont été particulièrement meurtriers, et donc le cumul de



janvier à juillet montre une augmentation par rapport à 2010 (de 2 241 à 2 274, +33 soit +1.4 %), et le message se rallonge.

(2) La baisse de mai, juin et juillet 2011 par rapport aux mêmes mois de 2010 est-elle due à l'action gouvernementale comme les radars et les contraventions ? Chercher la causalité dans une affaire comme celle-là, pour laquelle les facteurs d'accidents sont multiples (trafic, temps, bouchons, véhicules...) entraînerait des développements statistiques peu appréciés des journalistes et des politiques.

N'empêche, pour les responsables du changement de politique, « on vous l'avait bien dit », c'est l'action gouvernementale qui a enregistré un succès...

Bernard Branger

On ne s'en lasse pas...

L'Observatoire national interministériel de la sécurité routière lit-il la *Lettre Blanche* ?

Dans la *Lettre blanche* n° 55, je m'étonnais que Brice Hortefeux, relayé par de nombreux médias, puisse dès le 6 janvier 2011 affirmer que « le nombre de morts sur la route soit passé en-dessous de la barre des 4 000 ». En effet, les morts sur la route sont des personnes ayant eu un accident de la route et qui décèdent dans les 30 jours qui suivent. Les 3 994 morts annoncés le 6 me semblaient donc susceptibles d'être rejoints par quelques nouveaux cas connus seulement dans le courant du mois de janvier.

Las ! Sotte que je suis ! Je me suis sentie directement visée par la mise au point de l'Observatoire national interministériel de la sécurité routière faite en mars 2011 : « À l'occasion de la publication des résultats provisoires de la sécurité routière pour l'année 2010 (en janvier 2011), on a pu lire dans les médias que les résultats définitifs de l'année seraient disponibles dès début février 2011, après expiration du fameux délai de 30 jours sur quoi se base la définition statistique en vigueur pour le décompte des personnes tuées. Il n'en est rien. On ne passe pas de la statistique annuelle "à chaud" à la statistique annuelle définitive par le simple ajout des "tués tardifs" de décembre. Les facteurs d'écarts sont multiples. En réalité les résultats définitifs de l'année échue ne seront disponibles qu'en juin, comme chaque année ».

On connaît actuellement le nombre définitif de tués sur la route pour 2010 : 3 992, moins que le nombre provisoire annoncé le 6 janvier !

Nul ne supportant sans doute de ne pas connaître dès les premiers jours du mois le nombre de tués sur la route du mois précédent, l'Observatoire nous livre des « estimations provisoires extrapolées à partir des données brutes et qui font l'objet d'un baromètre mensuel commenté ». Ainsi, le 12 octobre 2011, ce

baromètre nous indique une baisse de 1,7 % des effectifs de septembre (351 au lieu de 357). On pourra ensuite, si vraiment le problème nous tarade, consulter le site de l'ONISR et avoir accès à des chiffres « quasi-définitifs », avant de connaître, au bout de 6 mois, les chiffres « définitifs ». Quel suspense.....

Béatrice Beauflis

Communiquer ou manipuler ?

L'histoire de la lutte contre les vols de mobiles commence en 2002, alors que 117 000 mobiles auraient été volés en 2001 et 150 000 en 2002¹.

Nicolas Sarkozy est alors ministre de l'intérieur depuis mai 2002. Il a fait de la lutte contre l'insécurité son cheval de bataille et a déposé, en octobre, un projet de loi pour la sécurité intérieure qui deviendra la LOPPSI 1 prévoyant l'obligation pour les opérateurs de mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2004 un procédé de désactivation des appareils signalés volés. Le lien est alors fait avec la recrudescence des vols avec violences dont une bonne part (40 % à Paris) serait des vols à l'arraché de téléphones portables.

La même année –en février– est apparue l'AFOM² (Association française des opérateurs de mobiles) destinée à « plancher sur des problèmes communs au marché du mobile », dont les vols d'appareils et les SMS surtaxés. Une campagne d'information –rassemblant l'AFOM, la Police Nationale, la Gendarmerie Nationale et les constructeurs de téléphones– a lieu en juin 2004 sur le thème « Mobile volé, mobile bloqué ».

Du lundi 19 juin au mercredi 28 juin 2006, les auditeurs de *France Info*, *NRJ* ou *RTL* pouvaient entendre le spot suivant :

Le Sac à main

« Imaginez : on vous vole votre sac à main... »

On entend un bruit de bousculade légère, un petit cri de surprise et la course d'un voleur qui s'enfuit avec son butin.

« au bout de quelques secondes, votre sac à main s'autodétruit... »

On entend un pfuiit et un petit boum, c'est le sac à main qui s'autodétruit, dans l'esprit de la cassette de la série Mission Impossible.

« Imaginez la tête de votre voleur... »

Le voleur est vraiment surpris et désespéré. (ndlr : on imagine bien aussi la tête de la victime voyant son sac détruit)

« Oooh ben ??!... »



« Contre le vol de mobiles, c'est la même chose : vous pouvez bloquer votre ligne et votre mobile pour le rendre complètement inutilisable. »

Répétition du son d'incrédulité.

« Oooh ben ??!... »

« En cas de vol, contactez votre service client. »

« Bloquer son mobile rend le vol inutile. »

« C'est un message de l'Association Française des Opérateurs de Mobiles, de la Police nationale et de la Gendarmerie, avec le soutien de Motorola, Nokia, Sagem, Samsung et Sony Ericsson. »

Le 20 juin 2005, un communiqué de presse évoque de « premiers résultats encourageants » et précise que « les vols de téléphones mobiles déclarés aux services de Police et de Gendarmerie ont légèrement reculé l'année dernière : 183 000 vols en 2004 contre 185 000 en 2003 ». Soit une baisse de 1,08 % : encourageant certes, mais du genre peut mieux faire... surtout dans le contexte de l'évaluation par la performance.

La campagne de communication est reprise en 2005 puis en 2006.

Le 14 juin 2006, le communiqué de presse commun de la Police nationale, de la Gendarmerie nationale et de l'AFOM titre « Recul de 14 % des vols de téléphones mobiles entre 2003 et 2005 ». Cette fois, le bilan serait nettement plus encourageant. On a veillé à la chose puisque le calcul porte cette fois sur deux années. En 2005, il y a eu 182 500 portables volés ; en 2003, 185 000. Le nombre des vols a donc diminué de... 1,35 %. L'écart avec ce qui est proclamé (- 14 %) est très grand...

Arrondi et erreur de virgule en calculant ce pourcentage ? Non ! En fait, il se rapporte à un nouvel indicateur, le taux de vols pour 1 000 mobiles en circulation égal au nombre de mobiles signalés volés dans l'année rapporté au parc français de téléphones mobiles en fin d'année. En 2003, le parc de mobiles s'élevait à 41,6 millions ; en 2005, à 48 millions. Le nombre de vols pour 1 000 mobiles était donc en 2003 de 4,4 et en 2005 de 3,8.

Faire la différence entre les deux taux permet normalement d'apprécier l'évolution. Donc, entre 2003 et 2005, le nombre de vols pour 1 000 mobiles a diminué de 0,6 point. Nous sommes encore plus loin du résultat annoncé. Il est également possible de calculer le taux de croissance du nombre de vols pour 1 000 mobiles, comme cela a été fait précédemment pour le nombre de vols, ce qui donne - 13,6 %. En arrondissant, ceci permet de retrouver enfin le résultat annoncé.

Cependant, l'interprétation de ce « résultat » n'est pas si facile. Considérons l'exemple suivant :

mardi, je partage une pizza normale avec une amie ; j'en mange la moitié (50 %) ; vendredi, je partage une pizza maxi avec trois amis et j'en mange le quart (25 %) ; si la pizza maxi a un rayon double de la pizza normale, j'en aurai mangé vendredi deux fois plus que mardi ; mais, si j'étudie l'évolution de ma consommation en utilisant les parts, je constate que ma part a diminué de 50 % $((25-50)/50)$.

Pour rendre compte au mieux de l'évolution étudiée, il aurait été préférable de présenter les deux résultats et d'énoncer, simultanément, que entre 2003 et 2005 :

- le nombre de mobiles volés a diminué de 1,35 % ;

- le nombre de vols pour 1 000 mobiles a diminué de 14 %.

Mais la formulation ne doit pas laisser penser que le nombre de mobiles volés a diminué de 14 % ce que suggère pourtant le titre « recul de 14 % des vols de téléphones mobiles entre 2003 et 2005 ». Titre pour le moins trompeur pour ceux qui, lisant le communiqué rapidement, ne relèvent pas plus loin cette formulation étrange : « Entre 2003 et 2005, le nombre de vols a reculé de 14 % en tenant compte de la croissance du parc : + 6,4 millions de téléphones mobiles en deux ans. »

Dans la pratique, les médias ont alors choisi des termes très différents :

- sur le site *lefigaro.fr* : « Après avoir enregistré une explosion en 2003, le nombre des téléphones mobiles volés a chuté de 14 % pour s'établir à 182 500 en 2005 alors que le parc français dépassait les 48 millions d'appareils, soit 3,8 vols pour 1 000 téléphones. »

- sur le site *clubic.com* : « D'après l'AFOM, les vols de mobiles en France ont reculé de 14 % sur deux ans en tenant compte de la croissance du parc : + 6,4 millions de portables en circulation. »

- sur le site *francemobiles.com* : « Après avoir connu un pic en 2003, les vols de téléphones mobiles ont reculé en 2004 et 2005. Ces vols s'élevaient à 185 000 en 2003 et à 183 000 en 2004. Les résultats de l'année dernière confirment cette baisse avec 182 500 vols sur l'année 2005. »

Seul le dernier commentaire est correct. Le premier est faux : ce n'est pas le nombre des téléphones mobiles volés qui a chuté de 14 % mais le nombre de téléphones mobiles volés pour 1 000 mobiles. Le deuxième est pour le moins ambigu (vols de mobiles au lieu de vols de mobiles pour 1 000 mobiles) mais conforme au communiqué. Au passage, on comprend pourquoi il a été jugé

préférable de comparer le résultat de 2005 à celui de 2003, la baisse du nombre absolu de 2004 à 2005 ayant été moins encourageante.

Ceci dit, reste à se demander quelle est la pertinence de la présentation correcte. En transposant à un autre sujet, l'évolution du taux de chômage pourrait être caractérisée ainsi : lorsque le taux de chômage passe de 10 % à 9,5 %, la baisse ne serait pas de 0,5 point mais de 5 %. Si l'évolution du nombre de vols pour 1 000 mobiles n'est pas très lisible, même agrémentée d'un taux pour 1 000 portables, celle du risque de vol l'est peut-être un peu plus : de un pour 224 portables (1/224) en 2003, ce risque passe à un pour 263 en 2005 (1/263), soit une baisse de 14 %. Mais, cela ne porte pas sur le nombre de portables volés...

Lors des bilans suivants (curieusement, il n'y en a pas eu pour 2006), les auteurs du communiqué afficheront dans leur titre le taux de croissance calculé à partir du nombre de mobiles volés. Ainsi, pour 2007, ce sera - 4 % (le communiqué précise ensuite « - 11 % en tenant compte de la croissance du parc ») ; pour 2008, - 10 % (- 13 %), pour 2009, - 10 % (la précision n'est plus donnée, lecteurs retenez bien cette succession de -10% propre à remplir de contentement le responsable du PAP LOLF qui en profitera).

Avant de revenir sur ce performant double dix, il faut mentionner que le bilan pour 2008 diffusé

Déclarations de mobiles volés	2006	2007	2008	2009
Bilan de juin 2009				
Nombre	181 500	174 250	156 500	
Taux de croissance	-1 %	-4 %	-10 %	
Bilan de juin 2010				
Nombre	181 500	182 000	174 000	157 000
Taux de croissance	-1 %	0 %	-4 %	-10 %

toujours par le ministère de l'Intérieur et l'AFOM donne une information utile quoique peu visible. Dans les bilans antérieurs, les données étaient supposées concerner le nombre de téléphones volés ; leur diminution indiquait le recul du nombre de vols. Dans le bilan pour 2008, un tableau chronologique se réfère au nombre de déclarations de mobiles volés. Effectivement, s'agissant de données policières d'ailleurs d'origine incertaine, il ne peut s'agir que des signalements des victimes. Mais le commentaire parle toujours du recul des vols de téléphones portables. Même chose dans le bilan pour 2009...

Abus de langage auquel il faudrait s'accoutumer. Mais le tableau récapitulatif de ce communiqué de juin 2010 pour l'année 2009 réserve une belle surprise encore. Il modifie les données de 2007 et 2008 comme le montre le tableau ci-dessus.

Force est de constater que les taux de croissance pour 2007 et 2008 sont beaucoup moins satisfaisants avec ces données de juin 2010. Un esprit charitable évoquera une erreur matérielle ayant produit un décalage de colonnes visible dans le tableau. Mais la correction apportée n'est pas relevée et le « bon résultat » du communiqué de 2009 n'est pas changé en résultat erroné ! Du coup, la bonne évolution (de 174 000 à 157 000) pourra servir deux fois, d'abord pour le bilan sur 2008 et puis pour le bilan sur 2009 !!

Cependant, le bilan 2010, qui aurait dû être présenté en juin 2011, n'est pas connu. Signe de remords ? Peut-être est-il mauvais ? Il semble que l'apparition des *smartphones* ait entraîné une nouvelle recrudescence des vols. « En 2010, les violences aux personnes ont augmenté de 2,5 %. Montrés du doigt par Brice Hortefeux, les vols de *smartphones*, ces téléphones mobiles aux fonctions proches d'un véritable ordinateur qui permettent notamment un accès à Internet. Une étude de la police des transports menée entre février et décembre 2010 a permis d'établir que près d'un vol sur deux (43,15 %) commis avec violences dans les transports franciliens concerne les *smartphones* » (*Le Figaro*, 24/01/2011). Le 40 % est de retour. Mais, une



explication est déjà trouvée : les fausses déclarations pour faire jouer l'assurance... Au passage, la LOPPSI2 est célébrée comme un nouvel outil de la lutte contre les vols de mobiles alors que le blocage d'un mobile volé se pratique depuis 2004 : la nouveauté est que maintenant, c'est la police qui s'en charge après dépôt de plainte.

Le bilan 2011 promet d'être intéressant...

Jean-Jacques Petit

1. http://archive.afom.fr/v4/FILE_DOWNLOAD.php?doc_ID=513
2. <http://www.afom.fr> À partir du 1^{er} janvier 2011, les communiqués de presse sont sur le site www.fttelecom.org de la Fédération Française des Télécommunications et des Communications Électroniques avec laquelle l'AFOM a fusionné.

Moins, c'est plus (autre classique)

La Cour des Comptes indique au mois de septembre 2011 que « contrairement à l'opinion généralement admise, le taux effectif moyen de prise en charge par l'assurance maladie des médicaments présentés au remboursement a augmenté de façon continue sur les sept dernières années, passant de 73,6 à 77,3 % ».

Bien entendu, le « taux moyen » ne concerne pas grand monde ! Pour les affections de longue durée, le taux « moyen » de remboursement est de 100 % et, pour les autres assurés, le fait que certaines personnes soient remboursées à 100 % ne change pas vraiment leur situation. Mais, non concernés, nous aurions en plus une opinion erronée en ayant l'impression fautive d'être de moins en moins bien remboursés de nos médicaments par l'assurance maladie ? L'IRDES (« La politique du médicament en France », 2011) rappelle, entre autres, certaines mesures prises :

Avril 2003 : 617 médicaments font l'objet d'une baisse du taux de remboursement.

Août 2003 : la première vague de déremboursement concerne 72 spécialités (60 médicaments).

Septembre 2003 : 11 spécialités passent de 65 à 35 %.

Mars 2006 : deuxième vague de déremboursement pour 282 spécialités (156 médicaments).

Janvier 2007 : le taux de remboursement de certains médicaments passe de 35 à 15 %.

Janvier 2008 : déremboursement total des phlébotoniques et des veinotoniques.

Avril 2010 : 191 médicaments passent de 35 à 15 %.

Avril 2011 : le taux de 35 % passe à 30 %.

L'opinion a donc quelques bonnes raisons de penser être moins bien remboursée. Mais comment expliquer, alors que certains médicaments voient leur remboursement diminuer, que le taux effectif moyen de prise en charge augmente ? Comment ce taux moyen est-il calculé ?

Si l'on se réfère au tableau suivant, on se rend compte qu'il ne s'agit pas du taux moyen de remboursement des médicaments achetés (ce qui importe à l'acheteur et fonde son impression de remboursement à la baisse), mais, comme le dit la Cour des Comptes, du taux moyen de remboursement des médicaments vignettés.

Taux moyen de remboursement des médicaments par type de vignette en 2010

MÉDICAMENTS VIGNETTÉS À	DEPENSES PRÉSENTÉES (M€)	REMBOURSEMENTS (M€)	TAUX MOYEN DE REMBOURSEMENT
15 %	440	66	15 %
35 %	2 503	1 056	42,2 %
65 %	16 624	13 365	80,4 %
100 %	3 180	3 180	98,8 %
ENSEMBLE	22 747	17 667	77,7 %

Source : Les entreprises du médicament (Leem) d'après CNAMTS et GERS, www.leem.org/article/remboursement

Imaginons maintenant que l'on supprime le remboursement des médicaments vignettés actuellement à 15 % (puisque le service médical rendu est faible). À votre tableur et vous verrez que ledit « taux effectif moyen de prise en charge » passe à 78,9 %. Et puisque, en dehors de la prise en charge à 100 %, les taux sont inférieurs à 80 %, plus nombreux seront les assurés qui renonceront à se soigner en raison de difficultés financières, plus le taux affiché de remboursement augmentera.

Moins on rembourse, plus on rembourse!

Béatrice Beaufile



PROVISIONS

Pulp fiction (littérature de gare en français)

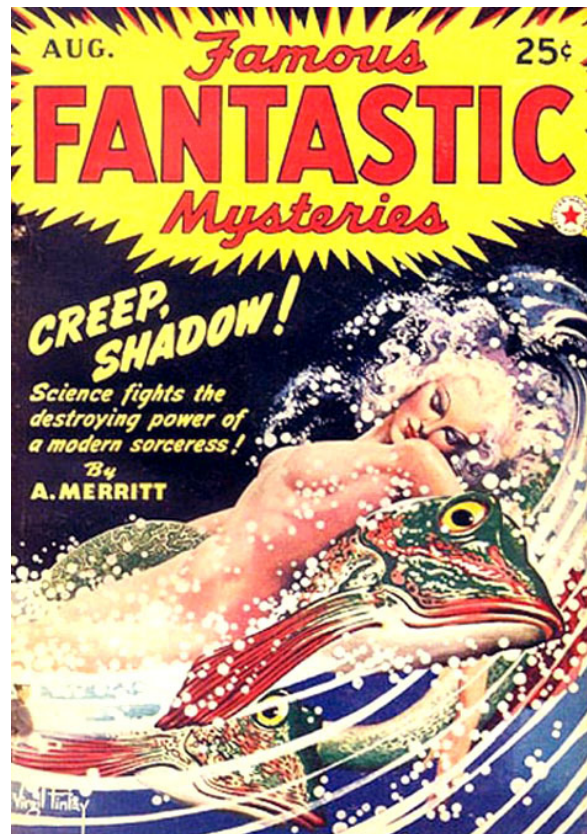
PASSAGE AU RAYON Jus de fruits du supermarché. Je cherche, pour le petit déjeuner du lendemain, une brique de pur jus d'orange en marque distributeur, autour de 1,50 € le litre. Le rayon est vaste et offre un grand choix de produits classés par famille et par marque, sans que les purs jus et les jus à base de concentré soient séparés tandis que les nectars sont disposés sur les étagères basses. Ce qui me conduit à passer rapidement le rayon en revue pour trouver la brique souhaitée.

Mon regard s'arrête sur une brique plus grande que les autres (1,5 litre), à l'étiquette peu originale, illustrée de quartiers d'orange, mais avec une mention que je n'avais jamais observée jusque là :

**100 %
PUR JUS
Orange
(avec 2 % de pulpe)**

Me voici pris de doute. C'est quoi, ce « 2 % de pulpe » ? Beaucoup ? Très beaucoup ? Pas beaucoup ? L'observation des autres produits ne m'aide pas : la plupart ne mentionnent que le réglementaire « 100 % pur jus » ou « 100 % pur jus pressé », mais quelques uns se différencient par une mention complémentaire : « orange pulpée », « avec pulpe », « très pulpé » ou « fortement pulpé », ou, à l'opposé, « sans pulpe » ! Mais sans aucune indication d'un taux de pulpe, sinon dans la liste des ingrédients pour certains, avec 2 % pour un jus courant, 3 % à 5 % pour un jus avec pulpe, 6 % pour un jus fortement pulpé...

Les nectars eux sont constitués à plus de 50 % de jus et de pulpe de fruit et leur taux de pulpe est mentionné, par exemple : « 55 % de jus d'orange dont 5 % de pulpe », soit 9 % de pulpe dans le jus ou le concentré auquel on ajoute ensuite de l'eau et



du sucre ainsi que de la vitamine C, de l'acide citrique (E330) et de la gomme de guar (E412).

Curieusement, alors que des fibres sont normalement présentes dans la pulpe, certains jus pulpés affichent : « fibres : 0 » et un jus sans pulpe : « fibres : 0,7 g ». Un jus sans pulpe et sans fibres de marque nationale présentant même un dépôt de plus d'un centimètre au fond du flacon en PET !

En fabrication, la pulpe est généralement séparée du jus extrait au pressage par un procédé d'ultrafiltration et pasteurisée, le jus clarifié contenant les arômes est ensuite recombinaison avec la pulpe pour produire le jus de fruit avec le taux de pulpe souhaité. Le reste de la pulpe n'est évidemment pas jeté mais entre dans la formulation des nectars ou des boissons aux fruits.

Ceci permet de répondre au goût des consommateurs : les enfants notamment préfèrent les jus à faible viscosité, donc à faible taux de pulpe, les adultes apprécient davantage un jus pulpé, plus proche du jus obtenu à la maison.

Les fabricants peuvent ainsi ajuster le taux de pulpe, la réglementation ne prévoyant ni minimum ni maximum. En revanche, la pulpe et les cellules ajoutées au jus de façon que les quantités totales dépassent celles présentes normalement dans le jus doivent être déclarées dans la liste des ingrédients.

D'où les 5 % ou 6 % qui figurent sur certains jus fortement pulpés, bien que le taux de pulpe de certaines variétés d'oranges puisse atteindre 12 % !

Il n'y a donc pas de taux de pulpe de référence, pour le jus d'orange, certains fruits étant plus pulpés que d'autres. Dans l'absolu, « sans pulpe » ne signifie pas l'absence de toute trace de pulpe ; « avec pulpe » suggère que le jus contient un taux « normal » de pulpe ; « fortement pulvé » laisse entendre que de la pulpe a été ajoutée au jus initial.

Mais alors, ce 2 % de pulpe qui figure sur la face avant de la brique de jus d'orange ? C'est finalement moins que les jus qui se revendiquent pulpés (taux de 3 % ou plus) et plus que les jus sans pulpe. Rien d'autre. Autrement dit, ici, la précision n'apporte pas d'information utile au consommateur qui, en revanche, décodera mieux une mention qualitative : sans pulpe, avec pulpe, fortement pulvé... pour orienter son choix.

Et qu'en est-il du pamplemousse rose, sévèrement pulvé ?

Daniel Cote-Colisson

Peut-on « rouler ma poule » ?

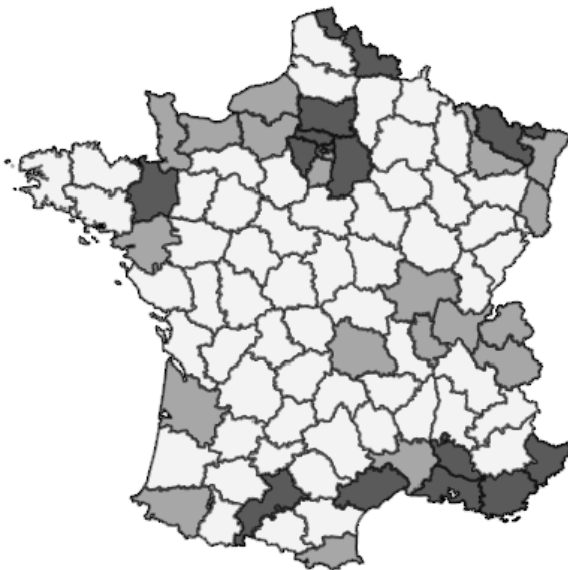
Depuis 2003, environ 80 millions de tonnes de volaille sont produits chaque année dans le monde. À raison de quatre kilos la poule, c'est une bonne vingtaine de milliards de volatiles par an qui voient le jour (peu), puis nos assiettes. Surtout nos assiettes : en comptant qu'une poule offre cinq à six repas, imaginez les presque 1 000 milliards de portions servies. Or, il n'y a pas que les gallinacées qui y laissent leurs plumes : 330 infortunés humains ont pu constater, en neuf ans, que la grippe aviaire est une maladie mortelle. 1 000 milliards de repas, 330 victimes : on a donc une chance sur trois milliards de succomber des suites d'un *McChicken* ou d'une poule au pot.

L'analyse du probabilomètre à taux fixe : On a une chance sur 116,5 millions de décrocher le gros lot de l'*Euro Millions*. Si l'on a joué chacun des 52 tirages par an depuis 2003 et que l'on a mangé du poulet une fois par semaine, on a 26 fois plus de chances d'avoir remporté la cagnotte que d'être mort de la grippe aviaire. On peut donc en conclure que manger de la volaille est une activité tout à fait raisonnable

Albert Mince, *Le Tigre*, Novembre 2011

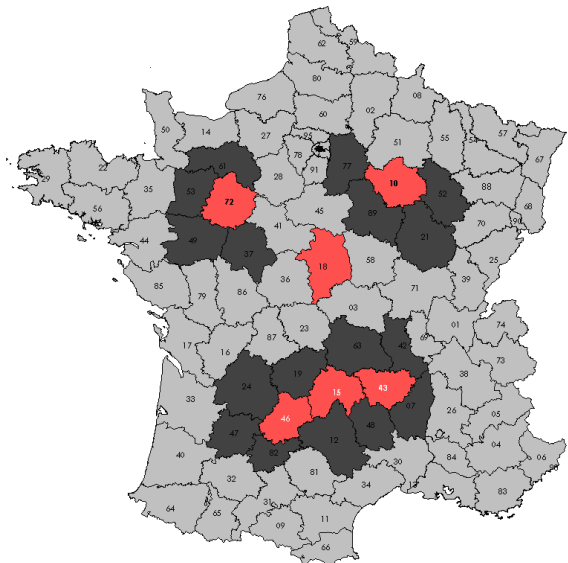
Nombre de faits d'emploi d'étranger sans titre de travail constatés en 2010

Source : cartocrime.net



Nombre d'Auvergnats impliqués dans des vols de rillettes ou de Champagne en 2010

Source : lafrance-a-peur.pasnet



COMPLIMENTS

LE RAVI est édité par l'association La Tchatche à laquelle tous les lecteurs peuvent adhérer. Son objet est de favoriser le débat sur les enjeux politiques, sociaux, économiques, culturels et environnementaux communs aux habitants de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, à travers l'organisation de rencontres, d'événements, et, bien entendu, en publiant le mensuel régional « qui-ne-baisse-jamais-les-bras ! » Un extrait du numéro 81.

Le principe même du palmarès pose problème au statisticien. Quelque part, l'idée du classement suppose qu'existe une relation d'ordre. Cela veut dire qu'on est dans l'unidimensionnel, que tout a été aplati dans une seule direction, et c'est cette direction unique qui va donner l'ordre final. Or, pourquoi vouloir, dans tous les champs, décider d'un premier, d'un dernier ? Finalement, une relation d'ordre complète, c'est « on décide de ne rien regarder », c'est résumer l'information selon une manière forcément organisée.

Mais de manière générale, la statistique n'est pas désincarnée du monde qu'elle mesure. Faire des statistiques, c'est appliquer des définitions conventionnelles. Compter quelque chose, cela veut dire qu'on a su l'identifier, et qu'on est alors capable de rajouter un petit bâton dans la case : compter les terrains de boules, cela suppose qu'on sait ce qui est terrain de boules et ce qui ne l'est pas. La statistique a besoin de définitions précises. Ainsi, les nombres que l'on fabrique pour mesurer le monde proviennent de la façon dont on le perçoit, dont on le conçoit. Et puis, à l'inverse, il y a rétroaction : le monde étant perçu à travers les statistiques, elles contribuent finalement à le déterminer. Est-ce d'abord la perception du monde qui fait la statistique ou la statistique qui fait le monde ? C'est une question du type « poule et œuf », mais il reste que cela participe à façonner l'esprit du temps et à transmettre la vision dominante. La statistique est inévitablement un outil de pouvoir.

Les gens qui font de la mesure, statisticiens, enquêteurs, etc. sont conscients de tout cela. Ils échappent à la réification du nombre, et sont d'autant moins impressionnés par lui qu'ils connaissent les conditions de sa construction. À l'opposé, les médias sont complètement aveuglés par le nombre, ou plutôt, l'idéalisent, et confondent

l'ombre portée avec la chose mesurée : le chiffre, pour simplifier, représente la réalité.

Le citoyen, de son côté, est dans une position de fascination/répulsion pour le nombre. Il en sait l'importance et le recherche, il en a un peu peur et s'en méfie, bref, il oscille. Mais il renonce trop souvent à exercer son esprit critique. La phrase classique est « les chiffres, on leur fait dire ce que l'on veut ». Une réponse possible est « les mots aussi ». À quoi il conviendrait d'ajouter « mais avec les mots, ça se remarque... et vous ne laissez pas dire n'importe quoi ». C'est que, le chiffre, il faut le connaître, connaître son contexte, son mode de collecte, et bien sûr avoir un minimum de technique. Le politique, dans son rapport au chiffre, n'est pas très différent du citoyen. Mais lui sait ce qu'il veut et, quelque part, l'aspect technique, l'aspect contextuel, il va le laisser de côté, osera une instrumentalisation du chiffre, presque maîtrisée. Cette tendance est de plus en plus marquée. Et surtout, elle témoigne de l'air du temps, qui croit, ou veut faire croire, que tout est quantifiable, mesurable, et que cela permet d'agir ou de comprendre. Que l'humain est réductible à des choix rationnels et objectivables.

Le palmarès du Ravi pointe cela. En quelque sorte, les palmarès sont une sorte de matérialisation grand public d'une fonction d'utilité, cette fonction fantasmée par les économistes selon laquelle tout choix, pour tout individu, est décidable de manière objective, parce que chacun sait toujours ce qu'il gagnera en tout à choisir A plutôt que B. Qui se déciderait pour un lieu de vie au seul regard d'un palmarès ? Personne, bien sûr. Le lieu de résidence est totalement sous contrainte (j'ai une maison, située là où elle est parce que mes parents l'ont fait construire là, etc). Mais on se reconforte en lisant les palmarès, on se dit, finalement, qu'il peut ou qu'il pourrait y avoir des raisons objectives à ce choix. On se donne l'illusion de se dégager de ses propres contraintes. Alors qu'on participe, avec cette illusion entretenue par les médias et les politiques, à une vision bien libérale des choses.

François Sermier

Propos recueillis par Nicolas Meunier

Le Ravi n°81 janvier 2011



INGRÉDIENTS

Édito		Une
VISIONS		
Les Onze	Elisabeth Zucker-Rouvillois	2
DIVISIONS		
Lettré le Guéant	Tom Doniphon	3
Récidive	B. Aubusson de Cavarlay	4
Le cauchemar de Pénombre	Samuel Beckett	5
PRÉVISIONS		
L'espérer et l'espérance (mathématique)	Alain Gély	6
Primaires socialistes	Béatrice Beaufiles	6
RÉVISIONS		
Vous avez un chiffre ?	Bernard Branger	8
On ne s'en lasse pas	Béatrice Beaufiles	8
Communiquer ou manipuler	Jean-Jacques Petit	9
Moins c'est plus (autre classique)	Béatrice Beaufiles	12
PROVISIONS		
<i>Pulp fiction</i>	Daniel Cote-Colisson	13
COMPLIMENT		
<i>Le Ravi</i> et ses classements	François Sermier et Nicolas Meunier	15

Ce numéro Pulp est illustré en empruntant aux sources de la presse du même nom. La présentation de la bande sonore du film Pulp fiction (Tarantino, 1994) la définit ainsi : livres contenant des histoires scabreuses (lurid subject matter) et imprimés sur papier de mauvaise qualité. Cette qualité du papier (et donc leur faible coût) est en réalité le point commun des magazines pulp de la première moitié du XX^{ème} siècle aux Etats-Unis, livrant à un large public des fictions de genres très variés. Leurs illustrations sont aussi caractéristiques et le choix fait ici est loin d'être représentatif. Celles de la une et des pages 5, 6, 11 et 13 sont de Virgil Finlay (parues entre 1942 et 1949), celle de la page 2 est de Gayle Hoskins (détail, parue en 1937), celle de la page 9 est d'Eric Lundgren (parue en 1933), celle de la page 12 est de Constance Benson Bailey (détail, parue en 1932). Les infographies des pages 3 et 14 (tout aussi scabreuses) ont été réalisées par Tom Doniphon.

Nul ne peut se prévaloir de sa propre turpitude



Conseil d'administration : Béatrice Beaufiles (secrétaire), Jean-René Brunetière (président), Daniel Cote-Colisson, Michelle Folco Georges Gontran (trésorier), Mathias Kende, Fabrice Leturcq, François Sermier, Alain Tripiet (vice-président).
Conseil élargi : Bruno Aubusson de Cavarlay, Chantal Cases, Alfred Dittgen, Karin van Effenterre, Jean-Paul Fournier, Alain Gély, Edwin Matutano, Jean-Étienne Mestre, Nicolas Meunier, Lise Mounier, Marie-Ange Schiltz, Claudine Schwartz, Jan Robert Suesser, et les membres du conseil d'administration.
Lettre blanche : directeur de la publication : Jean-René Brunetière
Adresse postale : Pénombre, 32 rue de la Clef, F 75005 Paris **Courriel** : redaction@penombre.org
Site internet : <http://www.penombre.org>

ISSN 1959 – 7851